AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-859
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 $

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une assemblée ordinaire tenue le 7 avril 2025, le Conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 25-859 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 3 000 000 $.

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : Règlements | Municipalité de La Pêche (villelapeche.qc.ca).

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Donné à La Pêche, ce 16e jour du mois d'avril 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la règlementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16e jour du mois d'avril 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim